# Robert G. Guerard.

## ANNONCE JUDICIAIRE.

**SUCCESSION DU JUGE RENE T. BEAUREGARD.**

**A L'ENCAN, LE 25 AVRIL, A MIDI, A LA BOURSE DES PROPRIETES FONCIERES, 311 RUE BARONNE,**

## LA SUPERBE RESIDENCE, No 2512 RUE CHESTNUT,

**Entre les rues Deuxième et Troisième, Ayant un Terrain de 30 Pieds, s'Ouvrant sur la rue Deuxième.**

La Résidence est moderne, ayant larges Piazzas devant et sur le côté, grand Vestibule de Réception, Salons Doubles, Bibliothèque, Salle à Manger, Office de Sommelier, Cuisine, Lavoir, etc. ; huit Chambres à Coucher et deux Chambres à Bain au premier étage ; intérieur magnifiquement fini, toutes les commodités modernes eau chaude partout ; connections d'égout ; Bâtisse dans la cour, avec Buanderie, etc.

**SUPERBE TERRAIN POUR BATIR CONTIGU,**

Mesurant 50 Pieds de Face à la rue Chestnut et 115 Pieds de Profondeur, Terrain Elevé, bien Nivelé, et Magnifiques Palmiers.

**Terrain sur la rue Troisième, entre les rues Chestnut et Camp,**

**Ayant Grande Bâtisse dans le Fond, Originalement Servant comme Ecurie et Remise pour Voitures.**

EN VERTU de et conformément à un ordre de l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District, Division C, pour la paroisse d'Orléans daté et signé du 17 mars 1911, No 95,775—Succession du juge René T. Beauregard—je procéderai de vendre à l'enchère publique, MARDI, 25 avril 1911, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, la propriété ci-après décrite, à savoir :

A. Une certaine portion de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le Quatrième District de cette ville, dans l'Ilet No 167, borné par les rues Chestnut, Camp, Deuxième et Troisième, mesurant comme suit : 84' 2' 4'' de face à la rue Chestnut, commençant à un point, 55' 7'' de la rue Deuxième sur une profondeur sur la ligne de côté vers la rue Deuxième de 114' 9'', avec une autre largeur de 55' 7'' sur une ligne parallèle à la rue Chestnut, avec une autre profondeur de 30' faisant face à la rue Deuxième sur une largeur totale dans le fond de 139' 7'' 4''' avec une profondeur sur la ligne de côté vers la rue Troisième de 144' 9''.

B. Une certaine portion de terre située dans le même District et ilet que la propriété précédemment décrite, mesurant comme suit : commençant à un point 64' 5'' 4''' de la rue Troisième, ayant une façade de 50' à la rue Chestnut, la même largeur dans le fond, par une profondeur entre lignes parallèles de 115' 1''.

C. Une certaine portion de terre, située dans le même District et ilet que la propriété précédemment décrite, mesurant comme suit : Commençant à un point 115' 1'' de l'encoignure des rues Chestnut et Troisième, ladite portion de terre mesurant 29' 8'' de face à la rue Troisième, la même largeur dans le fond, sur une profondeur entre lignes parallèles de 114' 5'' 4'''.

Le tout conformément à un plan d'arpentage de la propriété entière ci dessus décrite, dressé par C. Milo Williams, voyer, le 15 avril 1905 et annexé à un acte pardevant Charles Soniat, notaire, le 17 avril 1905.

Le droit est réservé de vendre la propriété toute ensemble, ou en partie comme ci-dessus.

Conditions—Un tiers en plus comptant et la balance s'il y en a payable en un ou un et deux et trois ans à l'option de l'acquéreur; la portion du crédit de ladite vente devant être démontrée par un billet ou billets de l'acquéreur en son propre ordre, et par lui endossé, portant 6 pour cent d'intérêt par an, de la date de l'adjudication jusqu'au paiement garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège, avec le pacte de non aliénando et toutes les clauses usuelles de sécurité.

L'acquéreur devant assumer les taxes de l'année 1911 et de payer pour l'acte de vente pardevant Edgar Grima, notaire, et déposer 10 pour cent au moment de l'adjudication.

On ne sera admis que sur carte.

ROBERT G. GUERARD,
Encanteur,

G. T. Beauregard et W. Winn Wight, avocats.

26mars—avril—2 9 16 23 25

# Fitzpatrick & Co.

## ANNONCE JUDICIAIRE.

Contenu de la demeure de feu Benjamin F. Howell. No 946 rue Robin, coin Constance.
A l'encan, MARDI, 2 mai, à 11 h. a. m.

PAR HARRY W. FITZPATRICK Encanteur, Bureau 404 rue Carondelet—Dans l'affaire de la Succession de Benjamin F. Howell, No 96,413 Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, conformément à un ordre de l'Honorable Porter Parker, juge de ladite Cour, en date du et signé à la Nouvelle-Orléans, Lne, le 15 avril 1911, rendu dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, je vendrai à l'enchère publique, seion un inventaire enregistré, les meubles suivants :

Piano dit cabinet grand Emerson; ameublements de chambre à coucher en chêne et en noyer avec armoire à glace, beaux meubles de salle à manger, jolie commodité en porcelaine, beau lit en cuivre, ressorts en acier, matelas feutre lit de plumes, miroirs, cabinets de cheminées, machine à écrire Underwood, vaisseliers en chêne, lavabos, chiffonnières, pendule coucou, moustiquaires, berceuses, éventail électrique de plafond courant alternant, armoires en acajou, beau porte-chapeau en chêne, sofas, divans, couches, réfrigérateur Monitor B, linoleum, machine à coudre de Singer Drop Head", calorifère instantané, cabinet de médecine jardinières, vases, ornements, tuyau de jardin, berceuses de galerie, une douzaine Rose Bushes, stove à gaz Jewel, Range Charter Oak, coffre-fort, ustensiles, rugs, rideaux, nattes, capiers, etc., etc.; vache Jersey de première qualité.

Conditions—Comptant. Dévôt refusé.

HARRY W. FITZPATRICK.

19 avril—19 23 30—mai 1 2

# Fitzpatrick-Dunn Realty Co.

## ANNONCE JUDICIAIRE.

**Propriété de Valeur dans les Quatrième et Sixième Districts.**

## Jolie Résidence Simple à 2 Etages,

**No 2126 RUE BRAINARD.**

**Deux Terrains Vacants Sur l'Avenue Napoléon.**

**Succession de Horace Valiar.**

No 92,144—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division E.

PAR FITZPATRICK-DUNN REALTY CO—W. H. Fitzpatrick, Encanteur, Bureau No 338 rue Carondelet—JEUDI, le 18 mai 1911, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, en vertu de et conformément à un jugement de l'Hon. George H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, rendu le 23 juin 1910 et signé le 23 juin 1910, comme il est amendé par décret de la Cour Suprême, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, il sera vendu—

[illegible] droits, voies, privilèges, servitudes, avantages et dépendances qui y appartiennent ou de quelque façon qui en dépendent, situés dans le Six ème District de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par l'avenue Napoléon et la rue Berlin, entre les rues St-George maintenant Howard, et Green, maintenant Liberté, lesquels lots sont désignés par les Nos 7 et 8 et contigus et mesurent chacun 30 pieds de face à l'avenue Napoléon sur une profondeur de 120 pieds, entre lignes égales et parallèles, étant la propriété acquise par le demandeur en règlement de la "Municipal Improvement Company, Limited", en vertu de l'acte passé le 20 février 1897, pardevant T. G. Spitzladen, alors un notaire en la Nouvelle-Orléans, et enregistré dans le livre des transferts 166, F. 243.

2° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Quatrième District de la ville de la Nouvelle Orléans, de l'Ilet borné par les rues Brainard, Joséphine, Jackson et Carondelet, lequel lot est désigné par le lot No 9 et mesurant 27' 5'' 2''' de face à la rue Brainard sur une profondeur de 122' 7'' 2''' entre lignes parallèles, étant la même propriété acquise par le demandeur de soixante-quatre pieds, entre lignes parallèles. Ledit lot lettre B, est composé d'une portion des lots désignés sur un plan par Henry Moelhausen, voyer, daté du 4 mai 1844 déposé en l'étude de L. Herman, anciens notaire, par les Nos 11 et 12 dudit ilet.

Les améliorations comprennent un cottage simple connu comme No 3029 rue Laurel, contenant 3 chambres et cuisine, citerne, etc.

Troisième—Trois certaines lots de terre et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet N 51 A, bornés par les rues Tchoupitoulas, Washington, Sixième et Livaudais, lesquels lots de terre sont désignés par les Nos 27, 28 et 29 du dit ilet et mesurent ensemble quatre-vingt douze pieds, un pouce et trois lignes de face à la rue Tchoupitoulas, quatre-vingt dix pieds en largeur dans le fond sur cent onze pieds, deux pouces et une ligne de profondeur sur la ligne de côté vers la rue Sixième, et cent trente pieds, huit pouces et quatre lignes sur la ligne de côté vers la rue Washington le tout d'après un plan dressé par A. Castaing, architecte, le 16 janvier 1884, une copie duquel est annexée à un acte passé pardevant Omer Villere, notaire, le 21ème jour de février 1884 et aussi d'après un devis d'arpentage dressé par Albert G. Blanchard, député-voyer de ville, le 29 août 1884, le certificat duquel est annexé à un acte de vente par George Schourmann à Nicholas Stauder, passé pardevant Charles J. Théard, notaire, le 22 mars 1886.

Les améliorations comprennent une résidence simple en bois à deux étages, connue comme No 2517 rue Tchoupitoulas, contenant au premier étage 4 chambres, chambre à bain, vestibule, gaz, escalier dans le fond; au rez-de-chaussée 4 chambres, cuisine, office, gaz et vestibule; aussi contigue à la bâtisse connue comme la Crescent Manufacturing Company contenant bureau, "rectifying concern", etc.

Conditions—L'acquéreur devant payer au-dessus et en plus du montant de son enchère toutes les taxes sur la propriété exigibles en l'année 1911, et devant déposer 10 0/0 avec l'encanteur au moment de l'adjudication, les loyers devant être collectés et retenus par les vendeurs jusqu'au passage de l'acte de vente, l'acte de vente aux frais de l'acquéreur par devant James Boyd Grinage, notaire.

G. G. Kronenberger, avocat pour le demandeur.

9 avr—9 16 23 30—mai 7 11

# Danziger & Tessier

## ANNONCE JUDICIAIRE.
## VENTE EN PARTAGE.

Au dernier et au plus haut enchérisseur.
Veuve Geo. W. Race et als. vs E. M. Johnson et als.
No 93,557—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER—C. A. Tessier, Encanteur—Bureau 134 rue Carondelet—MARDI, le 23 mai 1911, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu le 13 avril 1911 et signé le 20 avril 1911 par l'Hon. Porter Parker, juge de la susdite Cour, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'Ilet No 226, borné par les rues du Canal, Commune, Carondelet et Baronne mesurant 31 pieds, 10 pouces, 5 lignes de face à la rue Canal sur 127 pieds, 10 pouces, 5 lignes en profondeur, lesquels lots commencent 63 pieds, 11 pouces, 3 lignes de l'encoignure des rues Canal et Carondelet, et formant la moitié exacte d'un lot désigné originalement par le No 39 sur un plan par J. Tannesse, voyer, annexé à un acte de M. de Armas, ancien notaire, daté du 23 novembre 1809. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent désignées par les Nos 810 et 812 rue du Canal. Une occasion exceptionnelle pour acquérir une des meilleures locations sur la rue du Canal et qui augmentera en valeur.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, et la balance à un ou à un et deux ans ou à un, deux et trois ans de crédit, divisée en parcelles égales en billets convenant les intérêts respectifs des co-propriétaires, lesdits billets devant porter 6 pour cent d'intérêt par an de la date de l'acte de vente jusqu'au paiement payable annuellement; lesdits billets devant être garantis par privilège de vendeur et hypothèque; l'acquéreur devant assurer les améliorations pour le montant de la portion du crédit et de transférer les polices d'assurance au porteur des billets, l'acte de vente devant contenir la clause de non aliénation et de la vente sans estimation, et 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas que les billets soient mis entre les mains d'un avocat pour collection, et toutes les autres clauses usuelles de sécurité ; l'acquéreur devant assumer et payer au-dessus et en plus du prix de l'adjudication les taxes de 1911, et le loyer de la terre sur ladite propriété dû à la ville de la Nouvelle-Orléans, montant au capital de huit cent soixante deux dollars cinquante cents ($862 50), portant 6 pour cent par an d'intérêt payable trimestriellement et de payer 10 pour cent sur accompte du prix d'achat au moment de l'adjudication, et devra recevoir les loyers qu'à partir de l'acte de vente.

L'acte de vente pardevant Chas. T. Soniat, notaire, aux frais de l'acquéreur.

22 avril—22 23 30—mai 7 14 21 23

# I. B. Rennyson.

Dans l'affaire de la Succession de Victo Terrio, Cour Civile de District, Division B, No 96,390—Conformément à un ordre à moi adressé par l'Honorable Fred D. King, juge de la Division B, Cour Civile de District, je vendrai ce cottage simple ayant quatre chambres No 2630 rue Jena, sur un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent, ou de quelque façon en dépendent situé dans le Sixième District de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet No 621, borné par les rues Jena, Cadiz, Sud Robertson (autrefois Breslau) et Magnolia, (autrefois Arcadia) désigné comme lot Numéro trois [3] et mesurant vingt-cinq pieds [25] de face à la rue Jena sur cent [100] pieds en profondeur.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance, s'il y en a, en un crédit de un an ou de un et deux ans à l'option de l'acquéreur, la portion de crédit de ladite vente devant être démontrée par billets dudit acquéreur à son propre ordre et par lui endossés portant huit pour cent par an d'intérêt de la date de l'adjudication jusqu'à paiement garanti par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue, ensemble avec toutes les clauses usuelles de sécurité et l'acquéreur devant payer les taxes de l'année 1911 l'acte de vente pardevant Buss être Ronen, notaire, aux frais de l'acquéreur, et 10 0/0 de dépôt au moment de l'adjudication avec

I. B. RENNYSON, Encanteur.

16avril—16 23 30—mai 7 14 18

Annonce Judiciaire—Interdiction de Henry Butker—No 92 756—C. C. de D. Division C—Attention Spéculateurs et constructeurs de "Homes". Propriété de valeur commerciale et de résidence rue Broadway, entre la rue Général Hood et la Place Ferdinand rue Audubon. (10) Dix Terrains Bleues (10) chacun 30x120 avec magnifique Cottage Simple No 285 rue Broadway, coin Général Hood, comprenant un vestibule de 6 pieds, grand salon, deux chambres à coucher, salle à manger, cuisine, chambre à bain, office retirée ayant galerie sur le devant, grande galerie sur le côté et dans le fond en parfaite condition, un grand entrepôt à deux étages, ayant hangars et écuries, etc., No 245, rue Broadway Un marché privé, No 265, rue Broadway, coin des rues Général Hood et Ferdinand, le tout devant être vendu en bloc à l'encan JEUDI, le 11 mai 1911 à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, à midi, j'offrirai la propriété ci-après décrite, conformément à un ordre à moi adressé par l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District, Division C, dans l'affaire de l'interdiction de Henry Butker, No 92,756 Cour Civile de District, Division C.

Un demi ilet de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendent, situé dans le Sixième District de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet No trente-deux, de Greenville, borné par les rues Chestnut, maintenant Audubon, Ferdinand Broadway et Olivier, maintenant Général Hood, et mesurant trois cents pieds de face à la rue Broadway sur cent vingt pieds de profondeur, et façade sur chacune des dites rues Olivier, maintenant Général Wood et Ferdinand.

Conditions—Un tiers ou plus comptant la balance, s'il y en a en un, deux et trois ans, devant être représentée par billet ou billets des acquéreurs portant intérêt au taux de sept pour cent par an de la date jusqu'au paiement, et devant être garantis par lien de vendeur, devant être retenu et hypothèque spéciale devant être donnée par l'acquéreur ou les acquéreurs, l'acte de vente ou ventes devant contenir toutes les clauses usuelles de sécurité l'acquéreur devant assumer et payer au dessus et en plus du prix de l'adjudication les taxes d'Etat et de ville pour l'année 1911 et les frais de l'acte ou des actes de vente, pardevant Alphonse J. Duson notaire, et les actes de cela enregistrés et déposer 10 pour cent au moment de l'adjudication avec

I. B. RENNYSON, Encanteur.

G. G. Kronenberger, avocat.

9 av—9 16 23 30—mai 7 11

VENTES A L'ENCAN

# Kernaghan & Cordill

## ANNONCE JUDICIAIRE

**Propriété excellente pour placement en une résidence double en bois à deux étages**

Nos 3529-3531 rue Prytanée, encoignure de la rue Foucher.

Succession de Mlle Elizabeth Ann Pleasants.
No 95,927—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans

PAR KERNAGHAN & CORDILL—W. A. Kernaghan, Encanteur. Bureau No 339 rue Carondelet.

JEUDI, le 25 mai 1911, à midi, il sera vendu à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre daté du 1er avril 1911, de l'Hon. E. K. Skinner, juge de la susdite Cour, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir :

La magnifique résidence double en bois à deux étages, Nos 3529-3531 rue Prytanée, encoignure de la rue Foucher, contenant vestibules, 9 chambres, chambre à bain de chaque côté, le terrain est désigné comme une certaine portion de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, située dans le Sixième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Prytanée, Foucher, Aline et l'avenue St-Charles. Ladite portion de terre est désignée comme morceau No un sur un devis dûment certifié par W. I. Hodgson encanteur, annexé à un acte passé pardevant J. C. Wenck, notaire, le 9 janvier 1895, d'après lequel devis ledit lot forme le coin des rues Prytanée et Foucher et mesure soixante deux pieds six pouces de face à la rue Prytanée, la même largeur dans le fond sur soixante-trois pieds dix pouces de profondeur entre lignes parallèles et face à la rue Foucher, ladite portion de terre est une partie d'une plus grande portion de terre (composé des portions de face Nos Cinq, Six, Sept et Huit), acquis originairement par Joseph Labacher de B. Pico, le 5 avril 1890.

Un placement de mérite qui paiera très bien pour le montant investi.

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option des acquéreurs, la balance, s'il y en a en un et deux ans de crédit pour billets spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur portant sept pour cent par an d'intérêt de la date de l'adjudication jusqu'au paiement final. L'acte de vente devant contenir toutes les clauses usuelles et coutumières de sécurité. L'acquéreur devant assumer les taxes dues et exigibles en 1911, au-dessus et en plus du prix de l'adjudication. Les loyers devant appartenir à l'acquéreur du jour de la signature de l'acte de vente. Dix pour cent comptant requis au moment de la vente, l'acte de vente et certificats aux frais de l'acquéreur pardevant J. J. Woolfe, notaire.

23 avril — 23 30—mai 7 14 21 25

## ANNONCE JUDICIAIRE.
## "HOME" DESIRABLE

En une Résidence Simple à Deux Etages, ayant grand terrain.

No 920 rue Harmony, dans un bon voisinage.
No 96,564—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans.

PAR KERNAGHAN & CORDILL, W. A. Kernaghan, Encanteur—Bureau No 339 rue Carondelet—JEUDI, le 25 mai 1911, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311, rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté du 20 avril 1911, par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la sur-dite Cour, Division A, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite à savoir—

La bonne résidence en bois simple à deux étages, No 920 rue Harmony, retirée de la banquette et contenant galerie, 8 chambres, etc. Le lot de terre est situé dans le Quatrième District, dans l'ilet borné par les rues Harmony, Pleasants, Laurel et Constance, ledit lot mesurant cinquante quatre pieds et huit pouces de face à la rue Harmony sur cent vingt pieds de profondeur.

Conditions—Une moitié ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, la balance, s'il y en a, devant être représentée par billets de l'acquéreur, pour montants égaux, payables un et deux ans après date, avec huit pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication, devant être garantis par lien de vendeur et hypothécaire, et toutes les clauses usuelles de sécurité, l'acquéreur devant assumer le paiement des taxes pour l'année 1911 au-dessus et en plus du prix de l'adjudication. L'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Lewis R. Graham, notaire, dix pour cent du prix de l'adjudication devant être payé à l'encanteur au moment de l'adjudication. Dans un bon voisinage, près des lignes des chars et autres conveniences.

Buck, Walshe & Buck, avocats.

23 avril—23 30—mai 7 14 21 25

ANNONCE JUDICIAIRE.

## JOLI COTTAGE DOUBLE.

**Nos 3101-3103 rue Ste-Anne, Coin Salcedo.**

Succession de François Barbarin.

No 96,098 — Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR KERNAGHAN, & CORDILL W. A. Kernaghan, Encanteur — Bureau No 339 rue Carondelet — JEUDI, le 4 mai 1911, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté du 31 mars 1911, de l'Honorable Porter Parker, juge de la susdite Cour, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée la propriété ci-après décrite, à savoir—

Le joli cottage double en bois Nos 3101 3103 rue Ste Anne, encoignure Salcedo, contenant 4 chambres, etc., de chaque côté, bâti sur un certain lot de terre situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Ste-Anne, Salcedo, Dumaine et Lopez: connu comme l'ilet No 414, et désigné comme lot No 16, formant l'encoignure des rues Ste Anne et Salcedo, et mesurant 29 pieds et 1 pouce de face à la rue Ste Anne sur 100 pieds de profondeur entre lignes parallèles, d'après un plan dressé par J. F. Braun, architecte, le 12 juin 1885, un devis duquel est annexé pour référence à un acte pardevant A. S. Beck, notaire, le 7 mai 1887. Dans un bon voisinage et près des lignes de chars.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer et payer au-dessus et en plus du prix de l'adjudication les taxes dues et exigibles en 1910 et 1911. Dix pour cent comptant requis au moment de la vente. L'acte de vente pardevant E. M. Stafford, notaire, aux frais de l'acquéreur.

C. C. Friedrichs, avocat.

2 avril—2 9 16 23 30—mai 4

ANNONCE JUDICIAIRE.

## Vente en partage de Quatre Beaux Terrains.

PAR KERNAGHAN & CORDILL,—W. A. Kernaghan, Encanteur— Bureau No 339 rue Carondelet — JEUDI, le 4 mai 1911, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un jugement rendu le 27 mars 1911, et signé le 31 mars 1911 par l'Hon E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire de Belisarius Benachi et als. versus Marie Betasel et al, No 96,248, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Quatre certains lots de terre vacants dans l'ilet No 874, dans le Troisième District de la Nouvelle Orléans, borné par les rues St-Ferdinand, N. Roman, Port et N. E. Prieur, désigné par les lettres W, X, Y et Z sur un plan de C. Uncas Lewis, député voyer de ville, daté du 24 mars 1909; lesquels dits lots sont contigus et mesurant chacun trente deux pieds neuf pouces de face à la rue St-Ferdinand sur cent trente-et-un pieds six pouces deux lignes de profondeur entre lignes égales et parallèles. Le lot W étant le plus près du coin de la rue N. Roman et étant à une distance de 195 pieds dudit coin.

Dans un vois nage qui s'améliore.

Conditions—Comptant; l'acquéreur devant assumer toutes les taxes dues et exigibles en 1911 au-dessus et en plus du prix d'adjudication. Dix pour cent comptant requis au moment de la vente, l'acte de vente pardevant Charles Schneidau, notaire, aux frais de l'acquéreur.

2 avril—2 9 16 23 30—mai 4

Succession de John McCormack.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 96,706—Division A—Attendu que Mme Clara Seward, veuve de John McCormack, a présenté une petition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration dans la succession de feu John Mc Cormack décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier.—Fred. C. Marx, avocat.

14 avril—14 18 23

VENTES A L'ENCAN

# Albert Paul.

## ANNONCE JUDICIAIRE.

**La Grande Résidence Désirable et Commode en Bois à Deux Etages,**

1713 Rue Bourgogne, près Kerlerec.

SUCCESSION DE HENRY CHIAPELLA.

PAR ALBERT PAUL, Encanteur — Bureau No 311 rue Baronne—(2ème étage)—JEUDI, le 25 mai 1911, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en cette ville, en vertu d'un ordre de l'Hon. Porter Parker, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division D, daté du 19 avril 1911, pour le compte de la succession de Henry Chiapella, dossier No 96,540 il sera vendu à l'enchère publique à savoir :

1° Une certaine portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses, etc., située dans le Troisième District de la Nouvelle Orléans, No 267, borné par les rues Bourgogne, N. Remparts, St Antoine et Kerlerec. Ledit morceau ou portion de terre est désigné par la lettre "B" et est situé dans le lot immédiatement en arrière du lot "C" et à une distance de 82 pieds 10 pouces de la ligne de la rue Bourgogne, et mesurant, en mesure américaine, 24 pieds 8 pouces sur la ligne le séparant du lot "C", 45 pieds 6 pouces de profondeur sur une ligne les plus près et parallèle à la rue St Antoine, et d'une largeur de 24 pieds 8 pouces dans le fond.

2° Un certain morceau de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet désigné par le No 267, borné par les rues Bourgogne, N. Remparts, St-Antoine et Kerlerec, ledit lot est désigné par la lettre A et mesure sur une ligne cassée 13 pieds 9 pouces et 1 ligne de face à la rue Bourgogne, 127 pieds 10 pouces et 5 lignes de profondeur sur une ligne parallèle à la rue St Antoine sur le côté le plus près de la dernière rue, 129 pieds 10 pouces et 4 lignes de profondeur sur une ligne le plus près de la rue Kerlerec et d'une largeur dans le fond sur une ligne cassée de 103 pieds 11 pouces et 7 lignes. Etant la même propriété acquise par le défunt Henry Chiapella de la American Homestead Co., d'après un acte pardevant Marcel Ducros, daté du 28 juin 1889, enregistré livre 129, folio 940. Les améliorations comprenant une grande et superbe résidence en bois à deux étages splendidement subdivisée désigné par le numéro municipal 1713 rue Bourgogne, contenant salon double, vestibule, bibliothèque, salle à manger, office, cuisine, trois grandes chambres à coucher et vestibule, chambre à bain, deux chambres sur la galerie, eau, etc, bâtisse en bois dans le fond de la cour, ayant plusieurs arbres de différents genres, voisinage convenable, près des lignes des chars, marchés, églises, écoles, etc.

Conditions—Comptant l'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Charles I Denechaud, notaire, l'acquéreur devant assumer les taxes dues et exigibles en 1911, au-dessus et en plus du prix de l'adjudication

L'acquéreur devant déposer 10 0/0 du prix d'achat au moment de l'adjudication.

W. J. Wagnespack, avocat.

23 avril—23 30—mai 7 14 21 25

# Freed & Co.

## ANNONCE JUDICIAIRE.

Cour Civile de District. Paroisse d'Orléans. Division D—No 95,987.

Succession de Joseph P. Cammack.

**Joli Cottage Double, Nos 2937-39 rue Berlin.**

Cottage Simple à deux étages, 4224 rue Claiborne, coin Berlin.

Un Terrain, rue Magnolia, entre l'avenue Louisiana et Delachaise.

A l'Encan, MERCREDI, le 17 Mai 1911, à Midi.

PAR FREED & Co. — A. A. Freed, Encanteur—A la Bourse d'Encan de Freed, 914 rue Gravier—Il sera vendu en vertu de et conformément à un ordre signé du 12ème jour d'avril 1911, par l'Hon. Porter Parker, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée—

Un certain lot de terre, etc., situé dans le Sixième District de la Nouvelle-Orléans, désigné comme lot No 16 dans l'ilet No 2, borné par l'avenue Louisiana, les rues Sud Robertson, Delachaise et Magnolia, sur un plan par Frank H. Waddill, ingénieur civil, daté du 12 avril 1906 une copie photographiée de cela est annexée à un acte passé le 27 juin 1907 pardevant Fergus Kernan, notaire, d'après lequel ledit lot mesurant 32' 1' 2'' à la rue Magnolia, sur une profondeur de 99' 6' 1''', sur l'autre côté le divisant du lot 17' 87'' 6'' en profondeur sur la ligne de côté le divisant du lot No 15, et 30' 10' et 6''' en largeur dans le fond, sur une ligne oblique.

Un certain lot de terre, etc., situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet 670, désigné comme lot No 1, borné par les rues Berlin, Milan, Claiborne et Willow, sur un devis d'arpentage dressé par D. M. Brosnan, député voyer de ville, et sur un devis d'arpentage dressé par Frank H. Waddill ingénieur civil et voyer, daté du 23 septembre 1905, annexé à un acte de vente, d'après lequel devis ledit lot formant le coin des rues Berlin et Claiborne, et mesurant 30 pieds de face à la rue Berlin sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles et face à la rue Claiborne.

Conditions—Comptant: l'acquéreur devant assumer toutes les taxes pour l'année 1911, au-dessus et en plus du prix d'achat et de payer pour l'acte de vente pardevant E. M. Stafford, notaire, et déposer dix pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication avec

FREED & Co., Encanteur.

16 av—16 23 30—mai 7 14 17

# Ramsey & Danziger

## ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente pour effectuer un partage. Sans limite ou réserve. No 2212-16 Avenue Tulane.

Grande résidence double à deux étages contenant huit chambres de chaque côté, ayant grand terrain, écurie, hangars, bâtisses dans le fond, etc., contigues. Mme Mary Cullen, épouse de Marsh Hemstreet vs Mme Celeste Deichmann, veuve de Dennis Cullen. No 95,690. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A. Par RAMSEY & DANZIGER, C. A. Ramsey, Encanteur, Bureau 341 rue Carondelet le 16 Mai 1911, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, cette ville, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un ordre lui rendu en Cour ouverte, le Quatrième jour d'avril 1911 et signé le 10me jour d'avril 1911 par T. C. W. Ellis, juge de la susdite Cour, Division A, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée et à moi adressé, à savoir :

Deux certains lots de terre, situés dans le Premier District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet No 45, lesquels sont bornés par les rues Commune, Gravier, Gravez et Miro. Lesdits lots sont désignés par les Nos 19 et 20, et mesurent chacun trente-trois pieds un pouce de face à la rue Commune (maintenant avenue Tulane) sur 120 pieds de profondeur, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, etc.

Conditions—Comptant: l'acquéreur devant assumer les taxes de l'année 1911 et payer pour l'acte de vente pardevant George W. Flynn, notaire, et faire 10 0/0 de dépôt au moment de l'adjudication avec

RAMSEY & DANZIGER,
Encanteurs.

Flynn & Dimitry, avocats pour le demandeur.

Félix J. Dreyfus, avocat pour le défendeur.

14 avril—14 16 23 30—mai 7 14 16

50 YEARS EXPERIENCE

PATENTS

TRADE MARKS
DESIGNS
COPYRIGHTS &c.

Anyone sending a sketch and description may quickly ascertain our opinion free whether an invention is probably patentable. Communications strictly confidential. HANDBOOK on Patents sent free. Oldest agency for securing patents.

Patents taken through Munn & Co. receive special notice, without charge, in the

Scientific American.

A handsomely illustrated weekly. Largest circulation of any scientific journal. Terms, $3 a year; four months, $1. Sold by all newsdealers.

MUNN & Co. 361 Broadway, New York

Branch Office, 625 F St., Washington, D. C.

VENTES A L'ENCAN. VENTES A L'ENCAN

# Willard & Eiseman

## ANNONCE JUDICIAIRE

**SUCCESSION DE HORTENSE HONORE.**

**Cottages Simples et Doubles Améliorés du Troisième District et Tombe dans le Cimetière St-Louis.**

A l'Encan, Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne.

**JEUDI, LE 25 MAI, A MIDI.**

Vente par Willard & Eiseman, Meyer Eiseman, Encanteur.

EN vertu d'un ordre de l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District Division C, signé du 5 avril 1911 et d'un ordre supplémentaire signé du 10 avril 1911, dans l'affaire de la succession de Hortense Honoré Cour Civile de District, No 98,402, nous offrirons en vente à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, JEUDI, le 25 mai à midi; la propriété foncière ci-après décrite, à savoir :

1. Un certain lot de terre, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'Ilet No 915, borné par les rues Johnson, Prieur, Marigny et Mandeville, lequel lot est désigné par la lettre A sur un devis d'Edgar Pillé voyer, et mesurant trente pieds de face à la rue Johnson sur cent soixante pieds de profondeur, entre lignes égales et parallèles, et est à une distance de cent onze pieds deux pouces et se[illegible] lignes de la rue Marigny.

Les améliorations sur le ci-dessus comprenant le cottage simple No 2256 rue Johnson, contenant deux chambres et cuisine.

2. Deux certains lots de terre ensemble avec tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'Ilet No 915, borné par les rues Célestine (ou Johnson), Mandeville, Joséphine (ou Prieur) et Marigny, désignés comme lots un et deux, sur un devis de Edgar Pillé, voyer, daté du 6 janvier 1894, lequel dit lot No 1 commence à une distance de quatre vingt douze pieds du coin des rues Johnson et Mandeville, et ledit lot No 2 commençant à une distance de cent quarante